



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE. DOME FOREZ

# 52<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON

Coupe de France des Rallyes  
**VENDREDI 1 et SAMEDI 2 OCTOBRE 2021**

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

### PROGRAMME - HORAIRES

◆ Parution du règlement	A l'obtention du permis d'organisation de la Ligue, soit le 1 <sup>er</sup> /08/2021
◆ Ouverture des engagements	A la parution du Règlement
◆ Clôture des engagements	Lundi 27 septembre 2021 à 24H00
◆ Parution du carnet d'itinéraire	Mercredi 23 septembre 2021
◆ Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 26 septembre 08H00 à 20H00 Vendredi 1 <sup>er</sup> octobre 08H00 à 20H00
◆ Vérifications administratives	Salle des Fêtes St Rémy Vendredi 1 <sup>er</sup> octobre 17H00 à 20H15 Samedi 2 octobre de 06H45 à 08H15
◆ Vérifications techniques	Devant Salle des Fêtes Vendredi 1 <sup>er</sup> octobre 17H15 à 20H30 Samedi 2 octobre de 07H00 à 08H30
◆ Heure de mise en place du parc de départ (Parc gardé la nuit)	Vendredi 1 <sup>er</sup> octobre à 16H45
◆ 1 <sup>ère</sup> réunion Collège Commissaires Sportifs	Salle des Fêtes St Rémy Vendredi 1 <sup>er</sup> octobre à 20H00
◆ Publication équipages admis au départ	Salle des Fêtes St Rémy Samedi 2 octobre 2021 à 08H45
◆ Publication des heures et ordres départ	Salle des Fêtes St Rémy Samedi 2 octobre 2021 à 08H45
◆ Départ 1 <sup>ère</sup> voiture	Parc plan d'eau St Rémy Samedi 2 octobre 2021 à 09H45
◆ Arrivée 1 <sup>ère</sup> voiture	Parc plan d'eau St Rémy Samedi 2 octobre 2021 à 17H03
◆ Vérifications finales	Station Total St Rémy Samedi 2 octobre 2021 à 17H20 Taux horaire de ma main d'œuvre : 60 € TTC
◆ Publication des résultats du Rallye	Salle des Fêtes St Rémy Samedi 2 octobre 2021, au plus tard 30 mn après arrivée dernière voiture
◆ Remise des Prix	Podium arrivée St Rémy(1) Samedi 2 octobre 2021 à 20H00 ou Salle des Fêtes en cas d'intempéries

### ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise, en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique, le **Samedi 2 octobre 2021**, avec le concours des Associations Sportives de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et sous le patronage de la Municipalité de **ST REMY SUR DUROLLE**, le :

#### 52<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE BOUCHON

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et a reçu le  
N° Visa FFSA délivré par la Ligue : N° 485 en date du 1<sup>er</sup> Août 2021.

#### Comité d'organisation

Président Jacques COURTADON

Membres Jean APPARAILLY - Etienne GARDETTE - Robert LAVEST - Catherine PASTOREK – Serge PEGOLOTTI

Secrétariat du Rallye

8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83

E-mail : [domeforez@wanadoo.fr](mailto:domeforez@wanadoo.fr) - Site : [www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com)

Permanence du Rallye

Salle des Fêtes de ST REMY SUR DUROLLE

Vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 de 17H30 à 21H00 et Samedi 2 octobre 2021 de 06H45 à 20H30

#### Organisateur Technique (Idem Organisateur Administratif)

Président Jacques COURTADON - A.S.A. Dôme-Forez - 8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND  
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales éditées par la FFSA.

#### 1.1P - Officiels

◆ Collège des Commissaires Sportifs	Président	Josette MARTIN	Lic. 75
	Membres	Michel BEAULATON	Lic. 3816
		Régis VINCENT	Lic. 47545
◆ Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs		Etienne GARDETTE	Lic. 8272
◆ Directeur de Course		Daniel BERTHON	Lic. 1621
◆ Directeurs de Course Adjoints		Michèle MARTIN	Lic. 1123
		Thierry DUPECHER	Lic. 3564
◆ Directeurs de Course délégués épreuves spéciales		Marc HABOUZIT	Lic. 7145
		Pascal LAFOND	Lic. 227446
◆ Commissaires Techniques	Responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
	Membres	André BOIVIN	Lic. 3572
		Hervé CANTAT	Lic. 207953
		Jacques MONTJOTIN	Lic. 8818
		Emeric PASCAL	Lic. 37568
◆ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON	Lic. 16970
◆ Chargés des Relations avec les Concurrents		Martine VINCENT	Lic. 44420
		Sandrine JULLIEN	Lic. 174179
◆ Juge de fait		Jean François CHAZOT	Lic. 36790
◆ Chargés des Relations avec la Presse		Philippe LAFONT	Lic. 2902
◆ Chronométrage Fédéral	Chronomètres C au départ et à l'arrivée des épreuves spéciales		
◆ Classements		PKSoft	
◆ Speaker		Christian DE LA BROSSE	
◆ Directeur de Course Voiture Tricolore		Christelle HABOUZIT	Lic. 128356
◆ Vérifications administratives		Catherine PASTOREK	Lic. 15145
		Annie RAMILLIEN	Lic. 129281
◆ Responsable des Commissaires		Jean APPARAILLY	Lic. 18967
◆ Chargé de la mise en place des moyens		David APPARAILLY	Lic. 49050

#### 1.2P - Eligibilité

Le 52<sup>ème</sup> Rallye Régional de la COUTELLERIE et du TIRE-BOUCHON compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes coefficient 2.
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'ASA Dôme Forez

#### 1 3P - Vérifications

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception. Les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : [www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com).

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la salle des Fêtes du plan d'eau de St Rémy sur Durolle le **vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021** de 17H00 à 20H30 et le **Samedi 2 octobre 2021** de 06H45 à 08H30. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les voitures de course rentreront immédiatement en Parc Fermé.

Ce Parc Fermé de Départ sera mis en place à partir de 16H45 le Vendredi 1<sup>er</sup> octobre et sera **gardé la nuit**.

### ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

### 3 1P - Demande d'engagement - Inscriptions

3 1 5P - Toute personne qui désire participer au 52<sup>ème</sup> Rallye de la Coutellerie et du Tire Bouchon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 27 septembre 2021 à 24h00**

3 1 10P - Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11 1P - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des Organisateur **340 €**
  - aux équipages 100 % ASA Dôme Forez **300 €**
  - aux équipages 50 % ASA Dôme Forez **320 €**
- b) sans la publicité facultative des Organisateur **680 €**

3.1 12P - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3 3P-Ordre des départs

R5/RC2 – Rally 2 kit (ex R4FIA) - A7S – RGT/FRGT– GT+ – GT10 – A7K – RC3 – R4 - RC4 – R3 - A8 – N4 – F200014 - A6K – RC5 - R2 – R2J - A7– N3 – F200013 –GT9 – A6 - A5K– A5 - R1 – N2 - F200012 – N2série– N1 - F200011

## ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

### 4 3P - Assistance

Un parc d'assistance est prévu sur les voies situées autour du Plan d'Eau de St Rémy sur Durolle, sauf sur la digue. Des plaques d'assistance seront disponibles contre paiement de la somme de 5 €

## ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

### 6.1P - Description

Le 52<sup>ème</sup> Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon représente un parcours de 122,250 km. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,700 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 3 et 5	La Trappe - Pitelet	6,350 km 3 fois
ES 2 – 4	Redevis - Choux	9,950 km 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

### 6.2P - Reconnaissances

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages.

## ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## ARTICLE 8P – RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.



## ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

### \* PRIX EN ESPECES AU GENERAL

1 <sup>er</sup>	340 €
2 <sup>ème</sup>	260 €
3 <sup>ème</sup>	170 €
4 <sup>ème</sup>	100 €

1 <sup>ère</sup> Dame	120 € si 2 ou plus
-----------------------	--------------------

### \* PRIX EN ESPECES A LA CLASSE

	1 à 3	de 4 à 6	de 7 à 11	12 ou plus
1 <sup>er</sup>	170€	340 €	340 €	340 €
2 <sup>ème</sup>		150 €	180 €	180 €
3 <sup>ème</sup>			110 €	120 €
4 <sup>ème</sup>				80 €

### \* PRIX AUX GROUPES:

- au 1<sup>er</sup> de chaque groupe **160 €** si plus de 4 partants - si non un lot d'orfèvrerie
- au 2<sup>ème</sup> de chaque groupe **80 €** si plus de 10 partants - si non un lot d'orfèvrerie

### \* COUPES (la liste des coupes n'est pas limitative)

- aux 4 premiers du classement général
- au premier de chaque classe
- au premier équipage féminin
- à deux Commissaires

La remise des prix se déroulera le **Samedi 2 octobre 2021 à 20H00** au Podium d'arrivée à Saint Rémy sur Durolle (ou à la Salle des Fêtes du plan d'eau en cas d'intempéries).

# Notre prochain rendez-vous en 2021

## 51<sup>ème</sup> Rallye National des MONTS DÔME

### 16<sup>ème</sup> Rallye V.H.C.

## 22 et 23 octobre 2021 à THIERS



Notre partenaire pour l'hébergement au village de vacances de St Rémy

VILLAGE VACANCES  
LES DEMEURES DU LAC \*\*\*  
63550 Saint Rémy sur Durolle

LOCATION DE CHALETS PREMIUM  
ET DE SALLE POUR TOUS  
TYPES D'ÉVÈNEMENTS

[www.lesdemeuresdulac.fr](http://www.lesdemeuresdulac.fr)  
0645763698

La liste des engagés, la convocation aux vérifications  
et le carnet de reconnaissances seront sur :

# [www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com)





**52ème RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON – SAMEDI 2 OCTOBRE 2021**

**ITINERAIRE ET HORAIRE**

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 <sup>o</sup> voit
CH00	Départ ST REMY Parc fermé (devant salle des Fêtes)				0,000	09h45
	<b>PARC D'ASSISTANCE</b> Changement de pneus autorisé (VO autour du Plan d'eau à Gauche sauf sur la digue)		1,800	15 mn		
CH 0A	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 150 m après carrefour VO de sortie - D201 à droite - D64 à gauche - D43 à Droite		0,000		1,800	10h00
CH 1	LA TRAPPE sur D43, 25 m avant route de Saint Victor-M (petit calvaire)		8,100	15 mn	9,900	10h15
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,050	3 mn		
DES 1	LA TRAPPE sur D43, Garage communal D43 - D114 à D - D201 à D	0,000	0,000		9,950	10h18
AES 1 STOP	sur D201, chemin forestier à G, 300 m avant panneau Pitelet sur D201, panneau entrée Pitelet D201 - Palladuc - D64 à G	6,350				
CH 2	REDEVIS sur D64, chemin à G de Redevis		15,100	25 mn	25,050	10h43
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,050	3 mn		
DES 2	REDEVIS sur D64, chemin à droite D64 - La Lizolle - D 64 - Les Hommades - D64 - D140 à D - Les Phants D140 - Chapelat - D140	0,000	0,000		25,100	10h46
AES 2 STOP	sur D140, chemin forestier à D, 30 m après le pont sur la Jalonne sur D140, impasse à droite, avant première maison de Choux D140 - D2089 à D à la Grande Bergère - Pont de Celles - D7 à D - Les Sarraix - D7 - Palladuc - D201 à G - VO de Fauret à G - Digue du Plan d'eau TD	9,950				
CH 2A	ST REMY Entrée Parc Regroupement à D à la fin de la digue		22,650	35 mn	47,750	11h21
	<b>PARC REGROUPEMENT</b> (devant salle des Fêtes)		0,150	64mn	maxi	
CH 2B	ST REMY Sortie Parc Regroupement (Idem sortie Parc Départ)				47,900	12h25
	<b>PARC D'ASSISTANCE</b> (VO autour du Plan d'eau à Gauche sauf sur la digue)		1,800	45 mn		
CH 2C	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 150 m après carrefour VO de sortie - D201 à droite - D64 à gauche - D43 à droite				49,700	13h10
CH 3	LA TRAPPE sur D43, 25 m avant route de Saint Victor-M (petit calvaire)		8,100	15 mn	57,800	13h25
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,050	3 mn		
DES 3	LA TRAPPE sur D43, Garage communal D43 - D114 à D - D201 à D	0,000	0,000		57,850	13h28
AES 3 STOP	sur D201, chemin forestier à G, 300 m avant panneau Pitelet sur D201, panneau entrée Pitelet D201 - Palladuc - D64 à G	6,350				
CH 4	REDEVIS sur D64, chemin à G de Redevis		15,100	25 mn	72,950	13h53
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,050	3 mn		
DES 4	REDEVIS sur D64, chemin à droite D64 - La Lizolle - D 64 - Les Hommades - D64 - D140 à D - Les Phants D140 - Chapelat - D140	0,000	0,000		73,000	13h56
AES 4 STOP	sur D140, chemin forestier à D, 30 m après le pont sur la Jalonne sur D140, impasse à droite, avant première maison de Choux D140 - D2089 à D à la Grande Bergère - Pont de Celles - D7 à D - Les Sarraix - D7 - Palladuc - D201 à G - VO de Fauret à G - Digue du Plan d'eau TD	9,950				
CH 4A	ST REMY Entrée Parc Regroupement à D à la fin de la digue		22,650	35 mn	95,650	14h31
	<b>PARC REGROUPEMENT</b> (devant salle des Fêtes)		0,150	64 mn	maxi	

**ITINERAIRE ET HORAIRE suite**

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 <sup>o</sup> voit
CH 4B	ST REMY Sortie Parc Regroupement (Idem parc départ)				95,800	15h35
	<b>PARC D'ASSISTANCE</b> (VO autour du Plan d'eau sauf sur la digue)		1,800	45 mn		
CH 4C	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 150 m après carrefour VO de sortie - D201 à droite - D64 à gauche - D43 à Droite				97,600	16h20
CH 5	LA TRAPPE sur D43, 25 m avant route de Saint Victor-M (petit calvaire)		8,100	15 mn	105,700	16h35
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,050	3 mn		
DES 5	LA TRAPPE sur D43, Garage communal D43 - D114 à D - D201 à D	0,000	0,000		105,750	16h38
AES 6 STOP	sur D201, chemin forestier à G, 300 m avant panneau Pitelet sur D201, panneau entrée Pitelet D201 - Palladuc - D201 - VO à G de Forest - digue du plan d'eau TD D201 - Palladuc - D201 - VO à G de Forest - digue du plan d'eau TD	6,350				
CH 6A	Arrivée ST REMY - Parc Fermé (devant salle des Fêtes)*		16,500	25 mn	122,250	17h03

(\* ) Avance non pénalisée à l'entrée du Parc Fermé

